



# PARLONS FAUR

[F·A·U·R] Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur

EDITO



## ENFIN !

**LE DÉCRET DU 8 MARS 1957**, « autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national) l'aménagement et l'exploitation d'une usine marémotrice dans l'estuaire de la Rance, dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord », Le Cahier des charges objet du décret, comporte un article 16, « Obligations relatives à l'exercice de la navigation et du flottage et de la sauvegarde des intérêts généraux ».

Si le concédant (Etat) et le concessionnaire avaient mis en œuvre les obligations prévues par cet article, la navigation dans l'estuaire serait aisée, comme elle l'était avant le barrage. L'obligation est claire : « assurer à la navigation, après la mise en service de l'usine, des conditions équivalentes à celles que permet l'état actuel des fonds et des courants, aussi bien dans l'estuaire que dans le port de Saint Malo ».

Plus de cinquante ans après la mise en service du barrage, il est évident que cette obligation n'est pas respectée. La responsabilité première en revient à l'Etat qui ne remplit pas son rôle de concédant. Le laxisme avéré des services de l'Etat qui n'ignoraient pas la situation qui s'est peu à peu dégradée, a pour conséquence un envasement massif sans que les services de l'Etat chargés de faire appliquer les Lois et la réglementation, n'interviennent de façon efficace.

Les associations locales, conscientes des difficultés croissantes de navigation ont pourtant alerté les pouvoirs publics sur ce sujet. En vain.

Il semble qu'ici comme ailleurs il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il aura fallu l'échouage à deux reprises de la Vedette Corsaire, qui assure la liaison saisonnière entre Saint-Malo-Dinard et Dinan, pour qu'enfin un début de mise en œuvre de cette obligation soit effective. Electricité de France vient d'achever un dragage du chenal amont près de l'écluse du Chatelier. Six mille mètre-cubes de vases ont été extraits et sont actuellement stockés dans le centre de transit créé à cet effet situé à Saint-Samson (La Hisse). Nous estimons que les volumes extraits sont bien trop faibles, sans aucun rapport avec ce qui serait nécessaire, pour respecter à minimum les obligations de l'article 16.

### SOMMAIRE

Edito : enfin !

Où en est le désenvasement de l'estuaire de la Rance

Où en est le projet de PNR

AG de la FAUR



Par ailleurs l'opération Lyvet 3 ayant été retardée d'un an, malgré les engagements publics de monsieur le Préfet de Région, le piège à vase de Lyvet est plein et ne peut jouer son office.

Depuis l'antiquité nous savons que « La nature ayant horreur du vide » (Aristote). Il est donc probable que ce sera la partie récemment curée du chenal qui jouera le rôle de piège à vase dans ce secteur. La France se vante d'être un « Etat de Droit ». Force est de constater que dans le cas précis ce n'est pas le cas, l'Etat ne faisant pas respecter sa propre signature, en toute connaissance de cause. ■

Le Président

# 🌊 OÙ EN EST LE DÉSENVASEMENT 🌊 DE L'ESTUAIRE DE LA RANCE ?

## CONCERNANT LA NAVIGATION

**R**épondant à un courrier lui demandant : « Quand l'Etat va-t-il imposer à EdF le respect de ses obligations » (cf éditorial), le Préfet de la région Bretagne, a informé Rance Environnement, le 8 février dernier, qu'un arrêté préfectoral avait été pris le 26 janvier dernier prescrivant des travaux de dragage au niveau de l'écluse du Chatelier et visant à permettre « une libre navigabilité des bateaux » à partir du 7 avril. Les travaux, selon l'arrêté, doivent avoir été réalisés avant le 30 avril 2018.

EDF a affirmé que d'après ses propres relevés bathymétriques, une hauteur d'eau de 2 mètres à l'écluse était garantie dès lors qu'au niveau du barrage celle-ci était mesurée à 8,5 mètres. Un relevé sur site par l'échosondeur de la vedette de la compagnie Corsaire le 18 avril, a montré une profondeur de 2 mètres à Morgrève et à la perche n°22 à l'approche de l'écluse, à l'heure de la pleine mer à 11 heures 15 minutes. La mesure de hauteur de pleine mer à cette

heure-ci était pourtant de 11 mètres 80 au barrage (données EDF). On le comprendra, si la hauteur au barrage n'avait été que de 8,5 mètres, Morgrève et la perche 22 auraient été à découvert.

Il reste donc encore beaucoup de travail pour garantir le passage vers DINAN, et... pour une révision des affirmations d'EDF quant à la libre navigation des bateaux à partir d'une cote de 8 mètres 50 au barrage ! ■



... A l'approche de l'écluse du Chatelier, la drague pour le compte d'EDF. Deux bateaux pourront-ils demain s'y croiser ? Rance-Environnement, 18 avril 2018.

## CONCERNANT LE PLAN QUINQUENNAL EXPÉRIMENTAL PRÉCONISÉ PAR LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE, DONT LA MISE EN ŒUVRE EST REQUISE SANS DÉLAI

**C**e plan courant de mi-2018 à mi-2023, a pour objectifs d'extraire 50 000m3 de sédiments par an et d'aboutir à une gestion durable des sédiments de l'estuaire entre 2024 et 2043.

À l'évidence, le financement proposé par la Mission est sérieusement compromis et son administration structurellement incertaine. L'inquiétude et le doute règnent aujourd'hui dans la population s'agissant de la crédibilité de l'ETAT pour la mise en œuvre concrète de ce plan.

En réponse à ces interrogations, le Préfet dans un courrier du 3 avril, communique plusieurs informations importantes : l'officialisation de la désignation de l'EPTB Rance-Frémur comme maître d'ouvrage du plan quinquennal, la confirmation de la participation des principaux financeurs et sa demande à CŒUR-E, d'engager dès que possible les travaux du Lyvet 3 avec un budget de 1,3 M€.

Mais il induit une confusion majeure sur ce dernier point : si le financement de Lyvet 3 a bien été inclus dans le budget du rapport ministériel, Lyvet 3 n'a rien à voir avec le plan quinquennal et il est faux de prétendre que ce dernier commence avec lui.

Quant à la constitution de la commission scientifique indépendante devant définir les actions du plan, la liste n'est pas connue

et nous attendons l'arrêté préfectoral qui en publiera les noms. Gageons qu'effectivement l'indépendance et la compétence, aussi irréprochable l'une que l'autre, soient au rendez-vous. ■

Michel Dardy  
Rance Environnement  
 **RANCE**  
ENVIRONNEMENT

# PNR VALLÉE DE LA RANCE/CÔTE D'ÉMERAUDE

## OÙ EN EST LE PROJET ?

Une importante étape du projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance/Côte d'Émeraude a été franchie entre le 7 et le 9 février 2018. Pendant trois jours, une visite de terrain en vue d'un avis intermédiaire a réuni deux représentants du Conseil National de Protection de la Nature (CNP), avec un président de PNR déjà en place et des représentants de l'administration (DREAL).

Cœur Émeraude en tant que porteur du projet avait organisé la présentation du projet et des protagonistes durant cette visite.

En préalable à cette visite, le CNPN a rappelé qu'un PNR a pour objet de :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La mission de protection est considérée comme essentielle par le CNPN qui considère que les autres missions en découlent.

### Un certain nombre de points ont été soulignés

Il faudra veiller à la cohérence entre la charte et les documents administratifs relatifs au territoire en cours d'élaboration, notamment le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

L'articulation du projet de territoire autour de la Trame Verte et Bleue a été suggéré.



De même l'action du PNR en matière d'eau pourrait être retenue comme élément stratégique majeur du projet de PNR. Cette action apparaîtrait en totale cohérence avec la nouvelle compétence de la Région qui anime et coordonne les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

En matière de patrimoine naturel il est proposé de développer une stratégie de conservation de la biodiversité en partant des habitats naturels, de la faune et de la flore associées. A ce titre il est proposé d'impliquer le PNR dans la protection des espèces menacées. Il est aussi recommandé de veiller à la qualité des corridors écologiques en lien avec la Trame Verte et Bleue déjà citée.

En matière de patrimoine culturel, le patrimoine maritime et les liens majeurs avec la pêche et la conchyliculture ont été soulignés. Il s'agit là d'une spécificité de ce PNR compte tenu de sa localisation, elle doit être soulignée et largement mise en valeur.

La préservation des paysages est abordée en soulignant que le PNR ne pourra pas éviter d'aborder des sujets sensibles comme l'impact

des énergies renouvelables :

- implantation de panneaux solaires sur du bâti récent ou ancien,
- place des éoliennes (zones d'implantation possible, contraintes paysagères et environnementales),
- isolation de bâtiments par l'extérieur,
- conservation des haies et de la trame bocagère.

Il faudra identifier les zones fragilisées en matière paysagères et proposer des solutions adaptées aux diverses situations,

L'importance du littoral et de la mer implique une grande vigilance, dans un cadre déjà très réglementé. Le futur PNR devrait notamment veiller à une bonne connaissance des différents dispositifs en place et faire des propositions constructives pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les autres démarches du PNR.

L'urbanisation du territoire et l'artificialisation des sols est sans aucun doute un enjeu majeur pour le futur PNR. En liaison avec l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, le PNR pourrait identifier les zones à enjeu prioritaire et proposer des démarches ERC (Eviter, Réduire Compenser) dans une optique à long terme, cohérente sur l'ensemble du territoire. Dans cet esprit l'importance des zones commerciales devrait être soigneusement suivie, en cohérence avec les politiques de revitalisation des centres bourgs.

De même une stratégie claire en matière de publicité devrait être élaborée en lien avec les communes concernées.

En conclusion il est possible de dire que, grâce à un gros travail d'élaboration, le projet de PNR est bien lancé. Toutefois des précisions doivent lui être apportées. ■

## APPEL À COTISATION 2018

Plaisanciers, riverains, des bords de Rance et de la côte d'émeraude, la FAUR vous représente dans de nombreuses instances, l'union fait notre force comme souligné lors de notre récente AG, merci de votre soutien et de votre adhésion. Merci à ceux qui ont confirmé leur adhésion, il n'est pas trop tard pour le faire au titre de 2018, votre participation est notre seule source de financement.

ASSOCIATION : < 30 membres : 20 € / 31 à 50 membres : 30 € / > 50 membres : 50 €

INDIVIDUEL : 10 € • PROFESSIONNEL : 50 € • MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 50 €

Un reçu sera établi à réception de votre règlement. Les cotisations sont forfaitaires pour l'année en cours (1/01 au 31/12).

Les associations qui le souhaitent peuvent se faire adresser un avis d'appel de cotisation en s'adressant au trésorier (Jean-René PRUAI (jrpruai@wanadoo.fr)).

Adressez vos cotisations à : FAUR 2 rue Brindejont des Moulinais, 35730 Pleurtuit - Chèque libellé à l'ordre de FAUR Pleurtuit

Les associations à jour de leurs cotisations peuvent bénéficier du matériel de sonorisation et vidéo projection de la FAUR moyennant une participation aux frais.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FAUR 2018

Le 12 Avril 2018 la FAUR a tenu son assemblée générale à la salle Charles Duclos Pinot à la Mairie de Dinan. François Malglaive préside la réunion.

Monsieur Didier Lechien, Président de Cœur Emeraude, présente l'avancement des dossiers en cours à savoir la gestion des sédiments et le PNR ;

Les travaux de curage du chenal du Lyvet ont été décidés par EDF, leur importance et les conséquences à long terme restent en débat. Cœur Emeraude n'a pas participé à la décision. Elle joue uniquement un rôle d'assistance technique pour l'utilisation du centre de transit dont elle a la totale responsabilité.

Lyvet 3 est sur les rails pour la fin 2018 les décisions sont en cours

Le programme quinquennal initié suite à la visite des inspecteurs du CGEDD et des Finances n'est pas à ce jour financé. Le choix du futur maître d'ouvrage reste à confirmer, et les compétences nécessaires à embaucher. Cœur Emeraude, association loi de 1901, n'était pas la structure adéquate, la transformation en syndicat mixte le permettrait. De nouvelles rencontres avec les autorités administratives doivent permettre d'avancer dans ce dossier complexe, et clarifier la communication ainsi que la place des acteurs locaux.

PNR - Le dossier avance. Lors de la visite des services des parcs les avis recueillis ont été favorables, la finalisation de la charte au regard des remarques formulées doit être présentée pour l'automne.

Lors des débats qui ont suivi cette présentation les plaisanciers présents ont souligné le problème de navigation dans le Rance fluviale. Mr Lechien a confirmé que la Région en charge de ce secteur s'est engagée à réaliser les travaux.

## RAPPORT MORAL

### Les activités internes

Une réunion de bureau chaque mois.

Le bulletin Parlons FAUR est publié tous les 4 mois.

### La FAUR est membre de :

- Le Conseil d'administration de CŒUR Emeraude,
- Le Conseil d'administration de CANE (Côtes d'Armor Nature Environnement),
- La Commission locale de l'eau du Sage Rance Frémur baie de Beaussais,
- Le Comité de Pilotage du SMPEPCE (eau potable),
- Le Comité de Pilotage Natura 2000,

- CAPE : Collectif créé dans le cadre du projet éolien en baie de Saint Brieuc,

- Copil du projet de PNR

- Du conseil de développement de Dinan Agglo.

### La FAUR participe aux réunions et travaux de :

- PNR : Parc naturel régional Rance Emeraude (CŒUR-Emeraude),

- de la commission Plaisance de Dinan Agglo suite de la G I Z C ,

- de la commission du Littoral CERBM (Cotes d'Emeraude Rance Baie du Mont), en charge de l'attribution des fonds européens FEAMP,

- Natura 2000 Estuaire de la Rance,

- Commission Estuaire Rance,

- Conférence Bretonne de l'énergie,

- Commission des cultures marines,

- Commission nautique locale (Horaires d'écluse au barrage).

## 5 Projets font l'objet d'une présentation plus détaillée

### Commission Estuaire Rance

Les travaux réalisés par les membres sous la conduite d'Henri Thébaud son rapporteur ont servi de base au dossier remis lors de la visite des inspecteurs du CGEDD et des Finances en 2017. Les conclusions et le plan pérenne de traitement des sédiments élaboré a été en tout ou partie pris en compte dans le rapport. La reconnaissance de la qualité de ce document, démontre l'intérêt de travailler en commun sur ce type de dossier lourd techniquement et administrativement.

Lors de la discussion en fin d'assemblée Henri Thébaud nous a fait part d'éléments qui doivent permettre de faire avancer les décisions et répondre à l'impatience légitime des riverains et usagers. Une prochaine réunion de la commission est prévue pour finaliser les actions.

### GIZC (Commission Plaisance de Dinan Agglo)

Le travail entre dans une phase opérationnelle, un site internet est opérationnel [WW.rancecotedemeraude.fr](http://WW.rancecotedemeraude.fr). La commission plaisance est paritaire entre la FAUR et Dinan Agglo Jacky Colas assure la présidence de cette instance.

### Projet de PNR

La FAUR reste favorable au projet, la réécriture de la charte, avec prise en compte des remarques des membres de la commission

des Parcs est en cours.

### Eolien terrestre et offshore

Le Schéma Régional Eolien, annulé par le tribunal administratif de Nantes en appel, devrait être réécrit.

L'éolien en baie de Saint Brieuc est contesté par CAPE et d'autres associations en raison de la non prise en compte des conséquences environnementales. Il se trouve comme d'autres parcs au centre d'une remise en cause des conditions de rachat de l'énergie face au progrès dont bénéficient les nouveaux parcs européens avec des prix qui oscillent entre 60 et 80 € le Méga Watt / heure au lieu de 230 € prévu au départ.

### Carrefour Marcotel

Le Projet décidé par le département est en cours de réalisation.

## BILAN FINANCIER

La FAUR a un résultat 2018 légèrement positif.

### En conclusion, le Président rappelle l'intérêt de la FAUR

Permettre la conduite de projets lourds et complexes dans un esprit d'indépendance vis-à-vis des instances dirigeantes, et la représentation dans les instances locales et régionales des 1400 membres des associations qui la composent.

Un Pot de l'amitié clôture cette rencontre.

Avril 2018

### Composition du bureau suite à l'assemblée générale

Président d'Honneur: Jacky Colas

Président : François Malglaive

Secrétaire : Philippe ROLLAND

Trésorier : Jean René PRUAL

### Membres

Germaine GUILLOU

Dominique De DIEULEVEULT

Michel AUSSANT

Patrice LECOEUR

Claudine GUICHARD

### Chargés de Mission

Jacques MENGUY

Lucien PARNET

Jean-Claude CARBONNIER